



FR

# Le parcours du créateur d'entreprise

**AU LUXEMBOURG**



1



2



3



4

## CHECKLIST

La présente checklist se rapporte aux métiers de nature commerciale. D'autres qualifications, garanties ou assurances peuvent être requises selon la nature de l'activité exercée. Afin de connaître la liste des documents à joindre à votre demande, contactez-nous via [info@houseofentrepreneurship.lu](mailto:info@houseofentrepreneurship.lu) ou participez à notre atelier « Comment établir son entreprise au Luxembourg? ».

### A. RÉSIDENT(E) DEPUIS + DE 10 ANS

#### Formulaire principal

---

- formulaire relatif à l'autorisation d'établissement complété

#### Preuves d'honorabilité

---

- extrait de casier judiciaire luxembourgeois récent (Bulletin n°3)
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli<sup>1</sup>

#### Preuves de qualification

---

- justificatifs de qualification pour toutes activités réglementées

#### Preuve d'établissement fixe

---

- soit copie du contrat de bail ou équivalent  
soit certificat de résidence (si pertinent)

#### Autres annexes

---

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour<sup>2</sup>
- preuve de paiement de la taxe administrative de 50 euros par dossier<sup>3</sup>
- acte constitutif si disponible ou, à défaut, projet de statuts (sociétés uniquement)<sup>4</sup>

### B. RÉSIDENT(E) DEPUIS - DE 10 ANS OU NON-RÉSIDENT(E)

#### Formulaire principal

---

- formulaire relatif à l'autorisation d'établissement complété

#### Preuves d'honorabilité

---

- extrait(s) de casier judiciaire du/des pays de résidence des 10 dernières années, de date récente
- déclaration notariée de non-faillite
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli<sup>1</sup>

#### Preuves de qualification

---

- justificatifs de qualification pour toutes activités réglementées

#### Preuve d'établissement fixe

---

- soit copie du contrat de bail ou équivalent  
soit certificat de résidence (si pertinent)

#### Autres annexes

---

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour<sup>2</sup>
- preuve de paiement de la taxe administrative de 50 euros par dossier<sup>3</sup>
- acte constitutif si disponible ou, à défaut, projet de statuts (sociétés uniquement)<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Le formulaire est à télécharger et à remplir séparément pour une demande en ligne. En cas de demande papier, ce document est inclus dans le formulaire de demande principal.

<sup>2</sup> Le ressortissant de pays tiers (hors UE) qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois pour y exercer une activité indépendante doit suivre une procédure spécifique. Organisme de contact: Direction de l'immigration - Service des étrangers.

<sup>3</sup> Virement de 50 euros sur le compte BCEE LU76 0019 5955 4404 7000, code BIC: BCEEULLL du bureau de Diekirch - recette, avec la mention: «autorisation de commerce».

<sup>4</sup> La plupart des sociétés, sauf la Sàrl-s, devront être constituées devant un notaire. C'est lui qui se chargera de l'enregistrement de la société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

## RÉCAPITULATIF

La procédure d'obtention en autorisation d'établissement peut avoir un délai variable selon la forme juridique choisie et la nature de l'activité concernée. En effet, des procédures supplémentaires peuvent intervenir.



**Autorisation d'établissement**  
**Ministère de l'Economie**



**+/- 1 à 4 semaines \***

Obtention de l'autorisation d'établissement finale après remise du dossier complet auprès du Ministère de l'Economie (voir check-list ci-contre)



# 1



**Immatriculation**  
**LBR**



**+/- 24 heures \***

Enregistrement de la société auprès du Luxembourg Business Registers (LBR) selon la nature de l'activité et des bénéficiaires effectifs  
[www.lbr.lu](http://www.lbr.lu)



# 2



**Affiliation**  
**CCSS**



**+/- 1 semaine \***

Obtention du courrier de confirmation d'affiliation à la sécurité sociale après inscription auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)  
[www.ccss.public.lu](http://www.ccss.public.lu)



# 3



**Immatriculation**  
**AED**



**+/- 2 à 4 semaines \***

Déclaration initiale auprès de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED) et obtention d'un numéro de TVA ou adoption du régime de franchise  
[pfi.public.lu](http://pfi.public.lu)



# 4

# 1

## AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT



LOI DU  
26 JUILLET 2023\*



Activités à base commerciale ou industrielle

**Exemples :**

commerçant, agent de voyages, restaurateur-cafetier, agent immobilier, transporteur



Professions libérales

**Exemples :**

architecte, ingénieur-conseil, expert-comptable



Professions artisanales

**Exemples :**

boulangier, coiffeur, mécanicien, traiteur

LES PRÉREQUIS  
POUR S'ÉTABLIR  
AU LUXEMBOURG



- **Honorabilité professionnelle**
- **Qualification professionnelle** correspondant à l'activité visée
- **Établissement au Luxembourg**
- **Gestion** effective et permanente de l'entreprise **par le détenteur de l'autorisation** d'établissement
- **Conformité aux obligations fiscales et sociales**

FOCUS SUR  
L'HONORABILITÉ  
PROFESSIONNELLE

- **Extrait(s) de casier judiciaire** du ou des pays dans lequel/lesquels le demandeur a résidé les 10 dernières années
- **Déclaration notariée de non-faillite** pour les non-résidents ou résidents **depuis moins de 10 ans**

FOCUS SUR  
L'ÉTABLISSEMENT  
FIXE ET LA GESTION  
EFFECTIVE

- **Installation matérielle appropriée** à la nature et à la dimension de l'activité poursuivie
- **Présence régulière du détenteur de l'autorisation sur place** pour assurer la direction et gestion journalière
- **Lien réel** entre le détenteur de l'autorisation et l'entreprise

\* Loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

# 2

## LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE



**ENTREPRISE  
INDIVIDUELLE  
OU SOCIÉTÉ ?**

### Réflexions préliminaires

- **Quelle forme juridique choisir** selon que je veuille exercer seul ou en association ?
- **Qu'en est-il de l'imposition** selon la forme juridique choisie ?
- **Ai-je les compétences requises** pour gérer une entreprise ?
- **Quelles seraient mes responsabilités et obligations légales** de dirigeant ?

	<b>Entreprise individuelle</b>	<b>Société à responsabilité limitée</b>	<b>Société à responsabilité limitée simplifiée</b>
<b>Constitution</b>	N/A	Acte notarié	Acte sous seing privé
<b>Personnalité juridique</b>	Pas de personnalité juridique distincte	Personnalité juridique distincte	
<b>Capital minimum</b>	N/A	12.000€	Entre 1€ et 11.999€
<b>Obligation légale envers le RCSL</b>	Publication de la déclaration annuelle > 100.000 €	Dépôt et publication des comptes annuels	
<b>Imposition</b>	IR ICC (activité commerciale)	IRC ICC IF	IRC ICC IF

# 3

## AFFILIATIONS PRINCIPALES



### ACTIVATION DE L'AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT



LUXEMBOURG  
BUSINESS  
REGISTERS

#### Luxembourg Business Registers

- Immatriculation au RCS de toute activité visée par la loi du 19 décembre 2002 (Dépôt en ligne)
- Enregistrement des bénéficiaires effectifs au RBE



CENTRE COMMUN  
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

#### Centre Commun de la Sécurité Sociale

- Affiliation de l'indépendant ou du gérant/administrateur
- Immatriculation employeur et affiliation des salariés (si employés)



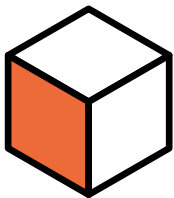
LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration de l'enregistrement,  
des domaines et de la TVA

#### Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

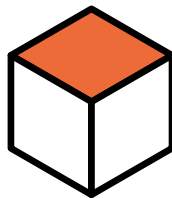
- Déclaration initiale personne physique ou morale et obtention de numéro de TVA
- Choix du régime

### COUVERTURE SOCIALE

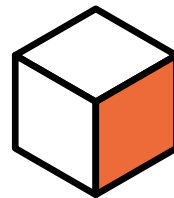
#### A propos des contributions sociales



Part des charges sociales de l'ordre de 25% sur le salaire minimum luxembourgeois



Adaptation des contributions possible si les revenus diffèrent de l'assiette standard



Exemption possible si les revenus sont inférieurs à 1/3 du salaire social minimum



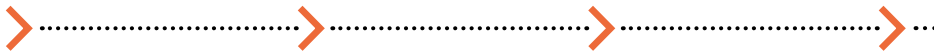
La **sécurité sociale** permet aux **salariés** et aux **indépendants** d'être assurés en cas de maladie, d'accident du travail et de maladie professionnelle, de maternité, de pension, d'invalidité et de dépendance.

# 4

## IMPOSITION AU LUXEMBOURG



### ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU SOCIÉTÉ?

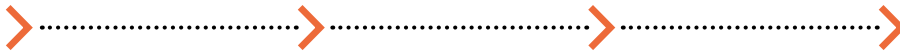


**Société =  
personne morale**

— Impôt sur le revenu des collectivités (IRC) : 16,05 % sur le bénéfice si bénéfice < 175.000€/an (taux augmenté à 18,19% si bénéfice > 175.000€/an) (contribution pour le fonds pour l'emploi incluse)

— Impôt commercial communal (ICC) : entre 6 % et 12 % selon la commune (à partir de 17.500€ de bénéfice par an)

— Impôt sur la fortune minimum : dépend de la structure et de la taille du bilan (varie entre 535€ et 32.100€)



**Entreprise individuelle  
= personne physique**

— Impôt sur le revenu (IR) : de 0% à 42%

— Impôt commercial communal (ICC) : entre 6 % et 12 % selon la commune (à partir de 40.000€ de revenu imposable par an), pas pour les professions libérales

#### La House of Entrepreneurship et ses partenaires vous proposent :

- Conseils personnalisés en fonction de vos besoins tout au long de votre parcours entrepreneurial
- Workshops gratuits sur diverses thématiques : création & cadre réglementaire, développement, financement, digitalisation
- Accès au financement & aides étatiques
- Networking & rencontres avec des experts

#### Liens utiles

- [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)
- [www.cc.lu](http://www.cc.lu)
- [www.ccss.public.lu](http://www.ccss.public.lu)
- [pfi.public.lu](http://pfi.public.lu)
- [www.impotsdirects.public.lu](http://www.impotsdirects.public.lu)
- [www.lbr.lu](http://www.lbr.lu)



## HOUSE OF **ENTREPRENEURSHIP**

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

Info Point & Community :

[www.houseofentrepreneurship.lu](http://www.houseofentrepreneurship.lu)

Helpline: **(+352) 42 39 39 330**

**Formulaire de contact en ligne :**

<https://www.houseofentrepreneurship.lu/contactez-nous>

Clause de non-responsabilité: même si les informations contenues dans la présente brochure, élaborée par la House of Entrepreneurship, ont été rédigées avec le plus grand soin, elles présentent un caractère purement indicatif et ne peuvent, en conséquence, engager la responsabilité de leur auteur, en raison de leur éventuelle imprécision ou inexactitude. Les informations qu'elle contient n'ont pas vocation à fournir une réponse exhaustive et ne peuvent pas remplacer une consultation approfondie. Des versions actualisées seront régulièrement postées sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu).

Une initiative de



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

en collaboration avec plus de 30 acteurs publics.  
Plus d'infos : [www.houseofentrepreneurship.lu/partenaires](http://www.houseofentrepreneurship.lu/partenaires)